

Lausanne, le 6 juin 2018

Communiqué de presse

Stratégie fiscale 2022 du Conseil d'État : mi-figue mi-raisin

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux Vaud se félicite des différentes mesures d'allègement fiscal en faveur de la classe moyenne ; mais il exprime son inquiétude face au mélange des genres entre mesures fiscales et nouvelles charges

Le PLR Vaud se réjouit de la baisse de 1.5 point de l'impôt cantonal pour les personnes physiques ainsi que de l'application prochaine de l'initiative des jeunes PLR « Une baisse d'impôts pour la classe moyenne ». Le PLR Vaud analysera de manière détaillée les nouvelles mesures ponctuelles annoncées. Par ailleurs, il fait part de sa profonde inquiétude concernant les conséquences pour le budget de l'État des nouvelles charges pérennes.

L'annonce de la diminution progressive de 1.5 point du coefficient d'impôt cantonal pour les personnes physiques, à l'horizon 2022, répond aux souhaits du PLR Vaud. Par cette mesure, la baisse de la fiscalité des PME vaudoises correspondra à une baisse d'impôt pour tous les contribuables de ce canton. De plus, le parti prend acte avec satisfaction de la mise en œuvre intégrale de l'initiative des Jeunes Libéraux-Radicaux vaudois (JLRV) « Une baisse d'impôts pour la classe moyenne » qui permettra aux ménages vaudois de voir leur pouvoir d'achat augmenter. Par ailleurs, le PLR Vaud est satisfait de l'augmentation des déductions pour frais de garde, cette mesure permettra d'augmenter l'employabilité de la main d'œuvre indigène.

Le plan présenté ce jour par le Conseil d'État prévoit entre autres une aide supplémentaire pour les communes, dans l'attente des compensations fédérales et de l'entrée en vigueur du projet fiscal 2017 (PF 17). Ces mesures permettront d'atténuer en partie les effets de la RIE III, même si les modalités proposées restent discutables et discutées. Le parti souhaite une mise en œuvre rapide du PF 17 et que l'anticipation de son application ne se fasse pas au détriment des finances communales et/ou du contribuable. Le PLR Vaud ne peut que soutenir un dialogue constructif entre les communes et le Conseil d'état. Il sera attentif à la composition des comités en vue de la réforme de la péréquation cantonale et de la répartition de la facture sociale.

Si le parti salue le renforcement de la politique d'avenir, notamment dans le soutien à la transition numérique et aux énergies renouvelables, il s'inquiète du mélange des genres entre les mesures fiscales annoncées et de nouvelles charges. De plus, le parti fait part de sa profonde inquiétude pour l'impact sur le budget de l'État des nouvelles charges pérennes annoncées (salaire minimum et congé paternité). En l'état, ces mesures paraissent précipitées et sans cohérence avec les autres mesures. Le parti souhaite que ces aspects soient débattus, au même titre que la modification du financement des soins à domicile. En effet, le PLR Vaud se positionne clairement pour davantage d'autonomie communale concernant la facture sociale. Qui paie doit pouvoir décider !

Contacts:

Marc-Olivier Buffat, président du PLR Vaud, 079 252 78 20

Alexandre Berthoud, vice-président du PLR Vaud et président de la COFIN, 078 756 10 08

Florence Gross, vice-présidente du PLR Vaud, 079 709 85 68

Grégory Devaud, chef de groupe PLR au Grand Conseil, 079 641 64 37

Loïc Hautier, président du comité de l'initiative « Une baisse d'impôts pour la classe moyenne », 079 309 20 11

Olivier Bloch, secrétaire général adjoint du PLR Vaud, 079 532 55 56